



Saint-Caprais de Bordeaux,  
jeudi 12 juin 2014

MAIRIE  
SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX  
GIRONDE

4, Avenue de Mercade  
33880 Saint-Caprais de Bordeaux

TEL : 05 57 97 94 00 FAX : 05 57 97 94 01  
E mail : saint.caprais.de.bordeaux@wanadoo.fr

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **conseil municipal** qui aura lieu

à la Mairie de Saint Caprais de Bordeaux, le

**Vendredi 20 juin 2014 à 11 heures**

Comptant sur votre présence

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations ~~distinguées~~.

### Ordre du jour

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 28/09/2014**

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin mai à onze heures, le conseil municipal de la commune de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Chrisitan BONETA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents : Ms BONETA, MUÑOZ, SIERRA, BALAN, BILLET, FESTAL, FONTANET, FORESTIER, PETIT, MURARD, Mmes MANGEMATIN, FROT, LEVRAUD, LEVY, DAUBIE, CRAYSSAC, MARQUAIS, COUTY

Procurations : M. LAYRIS à M. BONETA, M. BERNARDI à M. SIERRA, Mme DARMAILLAC à Mme LEVRAUD, Mme BOURDOT à M. MUNOZ, Mme CORJIAL à M. PETIT

Secrétaire de séance : Mme COUTY.

Approbation du précédent compte rendu : Mme COUTY souhaite apporter deux informations complémentaires, à savoir :

- Elle précise qu'une opposition constructive, se définit comme une opposition qui ne vote pas systématiquement contre, qui ne se contente pas de critiquer, qui sera une force de propositions et qui défendra son point de vue sur les différents dossiers.

-Le deuxième point concerne le groupement de commandes pour l'achat de gaz par le SDEEG : elle indique que c'est suite à sa demande que le montant de l'économie (15%) a été précisé.

Approbation du précédent compte-rendu et signatures

***Ordre du jour : élections des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales.***

M. le Maire indique qu'il est obligatoire de réunir le conseil municipal ce jour et ce afin d'élire les délégués ( 7 titulaires et 4 suppléants) qui voteront aux élections sénatoriales ; les procès-verbaux devront également être amenés ce jour à la Préfecture

M. PETIT estime que la loi qui impose ce fonctionnement ne favorise pas la tenue des conseils municipaux.

M. FORESTIER précise que l'on demande aux élus de voter pour une liste dont on ne connaît pas l'esprit, que l'on ignore pour qui vont voter ces élus et qu' eux mêmes ne connaissent pas à ce jour les candidats aux élections sénatoriales, qu'il n'y a pas de discussion sur le fond mais uniquement sur la forme

M. le Maire répond que l'on connaît quand même un minimum d'informations

Mme MARQUAIS indique qu'il s'agit d'un vote politique.

Arrivée de Mme FROT

Il est procédé au vote : deux listes sont proposées.

Liste majorité municipale de Saint caprais de Bordeaux : M. BONETA, Mme MANGEMATIN, M. MUÑOZ, Mme CORJIAL, M. FONTANET, Mme FROT, M. BILLET

Liste : 5 cap à venir : Mme MARQUAIS, M. FESTAL, Mme COUTY, M. MURARD ;

Résultats du vote :

23 votants

22 exprimés

18 pour la liste « Majorité Municipale de St Caprais » soit 6 sièges de titulaires (M. BONETA, Mme MANGEMATIN, M. MUÑOZ, Mme CORJIAL, M. FONTANET, Mme FROT)

4 pour la liste « 5 cap à venir » soit 1 siège :(Mme MARQUAIS)

Les 4 délégués suppléants élus: : liste majorité municipale de St Caprais : Mme DAUBIE, M. LAYRIS, Mme LEVY, M. SIERRA.

M. PETIT indique que le candidat titulaire non élu doit être considéré comme premier suppléant.

Après information auprès de la Préfecture, il s'agit de deux listes distinctes et les quatre élus suppléants sont bien ceux indiqués précédemment.

M. PETIT souhaite remercier les élus qui vont voter pour représenter notre commune : il souhaite qu'ils tiennent compte du projet de réforme territoriale que les communes subissent.  
Les procès verbaux seront établis et signés par les deux élus les plus jeunes et les deux plus âgées ainsi que par le Maire.

La séance est levée à 11 heures 45.